

Le gouvernement pousse les employeurs à inviter tous leurs employés à fêter l'Aïd !

écrit par Maxime | 18 février 2017

Laïcité au travail : le 7 février, le gouvernement a mis en ligne un guide sur le fait religieux dans les entreprises privées.

Un document très riche qui renvoie largement à la loi de 8 août 2016, même si celle-ci n'est pas d'une grande aide en réalité.

Certaines questions / réponses témoignent d'un embarras évident.

Chacun pourra se faire une idée des difficultés que pose le fameux « multiculturalisme » à cet égard en consultant les pages suivantes :

<http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/rerelations-au-travail/pouvoir-de-direction/guide-du-fait-religieux-dans-les-entreprises-privees/article/employeurs-le-fait-religieux-en-questions-reponses>

<http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/rerelations-au-travail/pouvoir-de-direction/guide-du-fait-religieux-dans-les-entreprises-privees/article/salaries-le-fait-religieux-en-questions-reponses>

<http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/rerelations-au-travail/pouvoir-de-direction/guide-du-fait-religieux-dans-les-entreprises-privees/article/les-notions-cles>

On n'est pas obligé d'être convaincu par les opinions exprimées, notamment l'autorisation donnée à l'employeur, par

exemple, de convier tous les salariés à fêter l'Aïd...